

GREC ANCIEN

ÉPREUVE A OPTION

VERSION GRECQUE

Sophie Gotteland - David-Artur Daix

Dix candidats ont composé cette année en version grecque à l'écrit. Le chiffre est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (huit copies avaient été rendues en 2020), confirmant ainsi le retour à un nombre d'inscrits relativement stable après une année 2019 atypique.

Pour ces dix copies, les notes sont largement distribuées, puisqu'elles vont de 02 à 20/20, avec une moyenne qui s'établit à 12,1/20. C'est un résultat en hausse par rapport à l'année précédente (en 2020, la moyenne était de 11,56/20). Ce dernier chiffre s'explique par un ensemble de bonnes, voire très bonnes copies (quatre d'entre elles ont été notées entre 15 et 20/20), qui réussissent à compenser certaines versions beaucoup moins satisfaisantes (deux copies ne dépassent pas 04/20). Nous avons eu la satisfaction cette année de mettre deux fois la note maximale pour des copies qui, dans la perspective d'un concours, manifestaient à la fois une solide connaissance de la grammaire grecque et des *realia* du système judiciaire ainsi que des qualités évidentes de traduction.

Le texte était tiré du *Pour Lycophon* (A col. XI-XII, 14-16) d'Hypéride. Cet orateur attique, sans doute moins connu que d'autres membres du Canon, écrit une langue très classique qui fait un large usage d'hellénismes courants de la langue grecque. Le vocabulaire n'offrait aucune difficulté particulière pour toute personne qui était un tant soit peu familière avec l'éloquence judiciaire. Pour les candidats, la difficulté tenait surtout au repérage de ces constructions spécifiques à la langue grecque, et à l'emploi répété de propositions subordonnées relatives dont il fallait à chaque fois analyser précisément l'antécédent et la valeur propre.

Le passage proposé se situait à la fin du discours. Point n'était besoin de connaître l'argument du discours pour comprendre ce dont il s'agissait. Comme l'indiquait suffisamment le chapeau et comme il est de coutume dans l'épilogue d'un plaidoyer, l'accusé se livre ici à une défense de son existence contre les calomnies dont il est l'objet de la part de son adversaire. Il fait appel pour cela au bon sens du jury ainsi qu'à la réputation dont il jouit parmi les Athéniens : un simple particulier, un honnête homme, sans histoires jusque-là, ne saurait se révéler du jour au lendemain un adultère sans foi ni loi !

L'extrait sélectionné faisait un large usage des impersonnels. Si certains sont bien connus des étudiants (ἔξεστιν, δεῖ, εἰκός ἐστι), d'autres, en revanche, leur ont posé plus de problèmes d'identification (ἔνι, mis pour ἔνεστι, comme cela était pourtant clairement indiqué par le *Bailly*, ou encore ἐνδέχεται, les deux pouvant être traduits par « il est possible », « il est permis »). À chaque fois, cela entraînait une construction subordonnée infinitive dont il fallait repérer le sujet et le verbe. Si, dans la plupart des cas, cela a été correctement effectué, la

construction particulière de l'infinitif λαθεῖν (aoriste du verbe λανθάνω) a entraîné plusieurs fois des erreurs, les candidats semblant ignorer cet hellénisme pourtant assez courant : le verbe se construit fréquemment avec un participe suivi d'un accusatif de personne pour traduire l'idée de « faire quelque chose à l'insu de quelqu'un ». Il fallait donc bien repérer la fonction spécifique des deux groupes à l'accusatif dans le passage : le premier (τὸ πλῆθος τὸ ὑμέτερον) était le complément d'objet de l'infinitif λαθεῖν, alors que le pronom οὐδένα, complété par le génitif τῶν ἐν τῇ πόλει, était le sujet d'une proposition participiale reposant sur ὄντα, suivi lui-même de deux attributs, οὔτε πονηρὸν... οὔτε ἐπιεικῆ (« [car il n'est possible] à personne dans la cité d'être un scélérat ou un honnête homme à l'insu de votre communauté »).

Une autre difficulté du texte tenait, on l'a dit, au large emploi des relatives. On trouvait dans ce texte un éventail de quelques-unes des nombreuses fonctions que cette proposition peut avoir en grec : relatives conditionnelles à l'éventuel pour traduire un fait général ou une répétition (ὅ τι ἂν βούληται... οὔ ἂν ἔχη τις) ; relative conditionnelle à l'indicatif, avec un antécédent dont la valeur générique était soulignée par le pronom relatif de quantité ὅσα (ὅσα μὲν γὰρ... ἀδικῆσαι : « tous les crimes que... ») ; relative à valeur comparative (οἷα αὕτη ἐστίν). De plus, il fallait connaître certains usages du grec pour ce type de proposition subordonnée. En effet, la relative est souvent placée avant la principale, et dans ce cas, pour plus de clarté, le pronom antécédent est placé immédiatement après elle, au début de la principale (Ὅσα μὲν γὰρ..., ταῦτα...). Le pronom relatif peut en outre subir une attraction au cas de son antécédent : c'est ce qui arrive dans la proposition οὔ ἂν ἔχη τις : le pronom à l'accusatif ὅ est attiré au cas de son antécédent (ἀπ' αὐτοῦ τοῦ ἐγκλήματος) et passe donc au génitif. Enfin, contrairement au français, l'expression de l'ordre peut se trouver dans une relative quand son antécédent est spécifique (elle est dite alors « déterminative ») et peut adopter toutes les constructions d'une proposition indépendante) : on en avait ici un exemple avec l'impératif aoriste à la 3^e personne du pluriel, δειξάτωσαν, employé dans une relative qui constitue une sorte d'incise dans le texte et qu'il est impossible de traduire telle quelle en français (ὁ δειξάτωσαν οὔτοι : « ce que ces gens-là doivent démontrer »).

S'il s'agissait là de points un peu plus difficiles, on pouvait s'attendre, en revanche, à ce que les candidats se souviennent que l'attribut en grec ne prend pas d'article, sauf exception (ainsi, μάρτυς ne pouvait être que l'attribut du sujet ὁ παρεληλυθὼς χρόνος) ; que la présence d'une ou de plusieurs négations composées après une négation simple entraîne un renforcement de la négation, non son annulation (οὐκ... οὔτε... οὐδένα... οὔτε...); que les accusatifs masculins et féminins singuliers des adjectifs contractes de type ἀληθής sont en -η (ainsi ψευδῆ ne peut être que l'attribut du sujet τὴν αἰτίαν). Ce sont là des automatismes qu'une pratique régulière des textes grecs permet d'acquérir assez vite, et que l'exercice du « petit grec » doit ancrer chez les candidats pour qu'ils n'hésitent plus lorsqu'ils rencontrent des tours de cet acabit. Ils auront alors le temps d'accorder plus d'attention à l'expression française.

Ne l'oublions pas en effet : l'exercice de version ne doit pas se résumer à montrer qu'on maîtrise le grec. Il faut aussi user d'une langue française élégante, exempte de fautes d'orthographe et de syntaxe. À la grande satisfaction du jury, certains candidats ont prouvé avec brio que ces deux objectifs pouvaient parfaitement être atteints.